

CE QU'IL FAUT SAVOIR

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de mise en conformité accessibilité du
Centre de Semi-Liberté (CSL) de Montargis**

DISPDIJ25007

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 4 aout 2025 à 12h00

VISITE OBLIGATOIRE

**Direction interrégionale des services pénitentiaires
Dijon-Centre-Est
72A rue d'Auxonne
BP 13331
21033 DIJON**

OBJET

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon (DISP Dijon), souhaite engager des travaux d'accessibilité (ADAP) au Centre de Semi-Liberté (CSL) de Montargis (45).

FORME JURIDIQUE ET DEROULEMENT

Marchés publics passés selon la procédure adaptée (MAPA). La procédure implique l'envoi simultané par les candidats de leur candidature et de leur offre.

La procédure permettra une phase de négociations optionnelle avec les candidats ayant déposé une offre. Aucune négociation portant sur la seule dimension financière ne sera réalisée durant la phase de négociation (demande de rabais) ; les candidats sont par conséquent invités à proposer leur meilleur prix au stade de leur offre initiale.

La date de remise des offres est fixée au LUNDI 4 AOUT 2025. Ce délai comprend les visites rendues obligatoires dans le cadre de cette consultation.

ETENDUE DE L'OPERATION

La part de l'**enveloppe prévisionnelle** du Maître d'ouvrage affectée **aux travaux** est comprise dans l'intervalle suivant ¹

90 000 € HT < enveloppe <107 340 € HT

Décomposée comme suit :

Lots	Désignation	Estim. Mini € HT	Estim. Maxi € HT
1	Gros œuvre	24 000	25 050
2	Serrurerie - Métallerie	48 000	49 850
3	Revêtements de sols - Peinture	10 000	11 340
4	Plomberie	11 000	12 600
5	Electricité	7 500	8 500

La **durée prévisionnelle** d'exécution du marché

32 semaines de travaux (y compris 1 mois de préparation)

Début prévisionnel des prestations

Mi septembre 2025

¹ La fourchette indiquée ici correspond à une première estimation du maître d'ouvrage susceptible d'évoluer au stade de l'APD

MODALITES DE DEMANDES DE VISITES

La visite préalable du site est **obligatoire**.

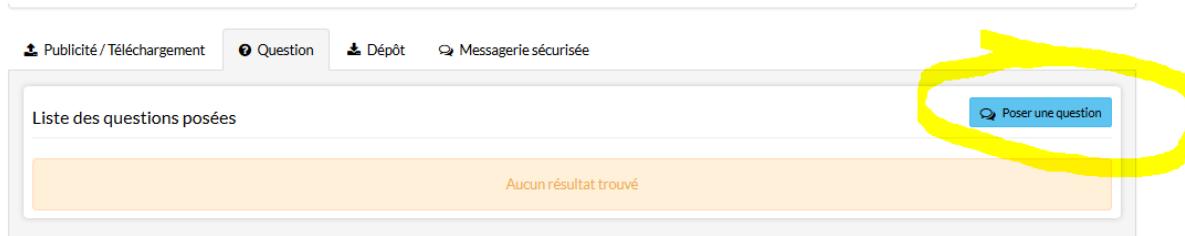
L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de solliciter cette visite le plus tôt possible, celle-ci nécessitant une autorisation d'accès particulière à l'établissement.

Les visites s'effectueront jusqu'au 22 juillet 2025.

La demande de visite doit être anticipée dans un délai **d'au moins une semaine avant la date souhaitée**.

Dans le cas contraire, la possibilité de visite ne peut être garantie.

Les candidats demanderont à visiter le site concerné en déposant **une demande de visite**, sur la plateforme PLACE impérativement, à l'aide de l'annexe 1 du Règlement de Consultation, sur la page de la consultation (rubrique « poser une question ») en spécifiant la date de visite souhaitée.



Ils doubleront leur demande sur les boîtes :

dai-marches.disp-dijon@justice.fr
jordan.debortoli@justice.fr
dany.mont@justice.fr
lidwing.piperol@justice.fr

MODALITES DE REMISE DES DOCUMENTS A DIFFUSION RESTREINTE

Les plans et le DTT (Diagnostic Technique avant Travaux) comportent des informations à diffusion restreinte. Ils ne font donc pas partie du DCE téléchargeable sur PLACE.

Ils seront communiqués aux candidats, contre **engagement de confidentialité (annexe 3 du RC)** dûment complété et signé, transmis à l'acheteur suivant les mêmes modalités que celles adoptées pour la prise de rendez-vous de visite, décrites ci-dessus (dépôt sur PLACE + 4 courriels).